

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA PLAINE DU NORD LOIRET**

L'an deux mil vingt-trois, le 11 avril, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 4 avril 2023, s'est réuni au sein de l'Hôtel Communautaire à Bazoches les Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

**Membres en exercice : 26**

**Pouvoir(s) : 1**

**Votants : 25**

**Présents :** MM. LIROT Jean-Marc, GAUCHER Dominique, CHACHIGNON Alain (fondé du pouvoir de Mme CHATELAIN Danielle), LEBRET Olivier, CHOFFY Patrick, ROUSSEAU Pierre, POINCLOUX Daniel, BRISSON Jean-Louis, BOURGEOIS Martial, CHAMBRIN Michel, VILLARD André, MME DECOUX Annick, GAZANGEL Emmanuelle, LEBLOND Valérie, PRUNET Delphine, RIDEL Nicole, PETIT Christine, SANTERRE Carole, DUPRÉ Céline, REGNIEZ Sophie, LACOMBE Roselyne, LALUCQUE Béatrice, IMBAULT Chantal, BRUCHET Delphine

**Absents excusés :** MM. THIBAUT Serge, POISSON Bertrand, MME CHATELAIN Danielle.

**Secrétaire de séance :** M. ROUSSEAU Pierre

-----  
**Objet : Modification des tarifs du SPANC**  
-----

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2224-8 ;  
Vu la délibération n°C2021-63 du 21 Septembre 2021 relative aux redevances du SPANC ;  
Vu la délibération n°C2023-26 en date du 11 avril 2023 approuvant la modification du règlement du SPANC,  
Considérant que l'inflation annuelle évaluée à 9.2% au mois de Décembre 2022 (zone euro),  
Considérant la création de 2 tarifs pour le service SPANC,  
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE**

- De modifier les tarifs SPANC à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 comme suit :

Tarifs SPANC	
A compter du 1 <sup>er</sup> Septembre 2023	
Contrôle de conception	164 €
Contrôle de réalisation	164 €
Contrôle de bon fonctionnement	164 €
Contrôle en cas de vente	218 €
Contrôle de diagnostic	164 €
Tarif contre visite	164 €
Absence injustifiée au RDV	75 €

- D'autoriser le Président ou le Vice-Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait certifié conforme

A Bazoches-les-Gallerandes, le 11 avril 2023

**Martial BOURGEOIS**  
Président

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 19/04/23  
Et de la publication le 19/04/23

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans, 2 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS cedex 1 - dans le délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

